



8 rue A et G Dubois
37360 ROUZIERS DE TOURAINE
Tél. : 02.47.56.77.77 ou 06.61.94.48.17
E-mail: contact@regards-enfance.org
Site : www.regards-enfance.org



**Samedi
10 juin 2017
Venez jouer en famille.**

Prêts pour un Jeu défis fous?!!!

Pour CE GRAND JEU, nous vous attendrons à **9h30** (lieu précisé après votre inscription),

Le repas du midi sera pris en commun
Chaque famille amène son pique-nique
Un goûter sera fourni par l'Association ainsi qu'un pot de l'amitié en début de soirée.
Clôture du jeu vers 18h00.

N'hésitez pas à nous téléphoner pour tout renseignement.

TENUES PRATIQUES RECOMMANDEES...

INSCRIPTION (à partir du 20 avril et à renvoyer au plus tard le 17 mai 2017)

Nom de l'Adhérent :

Nombre d'Enfants :

Nombre d'Adultes :

PS : N'hésitez pas à inscrire vos amis, ils seront les bienvenus

**Frais de participation
2€50 par personne**

..... x 2.50 €

Total :
(à joindre à l'inscription)

Je certifie avoir pris connaissance du règlement de la manifestation (au verso) et avoir déjà fourni le formulaire de « Droit à l'Image » (article 9).

Signature :

« REGARDS D'ENFANCE »,
c'est le **respect d'autrui** et de ses **différences**, un esprit de **partage** au sein des **activités** et de la **vie quotidienne**.

REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

Article 1. L'association Regards d'Enfance organise le 10 juin 2017 une manifestation, sous la forme d'un grand jeu, destinée à ses adhérents familles et à leurs amis.

Responsabilité

Article 2. L'association Regards d'Enfance dispose d'une assurance à responsabilité civile concernant les participants à la manifestation pour ce qui est des lieux loués ou visités. Tout autre incident reste sous la responsabilité des participants.

Article 3. Durant la manifestation, chacun des participants doit tenir compte des règles et lois en vigueur. L'association Regards d'Enfance ne pourra être tenue pour responsable en cas de sinistre ou de litige avec un tiers dans le cadre de la manifestation.

La manifestation

Article 4. La manifestation débute à 09h30 et se termine à 19h00.

Article 5. Les organisateurs assurent la préparation, l'organisation, le suivi et le bon déroulement de la manifestation et se réservent le droit de modifier le cours de la manifestation si les événements le nécessitent.

Clauses d'annulation

Article 6. En cas d'annulation de l'inscription avant la date limite, fixée au 17 mai 2017, la totalité des frais d'inscription sera remboursée.

Article 7. En cas d'annulation de l'inscription après date limite, fixée au 17 mai 2017, le remboursement total ou partiel des frais d'inscription sera soumis au conseil d'administration de l'association Regards d'Enfance après examen des causes de l'annulation.

Article 8. En cas d'annulation de la manifestation par l'association, les frais d'inscription seront intégralement remboursés.

Article 8bis. La météo peut être une des causes d'annulation par l'association Regards d'Enfance et aura pour conséquence une annulation « tardive » (la veille ou le matin même de la manifestation).

Accord

Article 9. Chacun des participants doit avoir renseigné le formulaire de « Droit à l'Image », **à raison de un par famille**, édité par l'association Regards d'Enfance (formulaire valide pour l'ensemble des activités de l'association).

Article 10. Tout participant doit avoir pris connaissance du présent règlement et avoir certifié son accord avec celui-ci.